



ASPG
ASSOCIATION SUISSE DES PILOTES DE GLACIER

SGPV
SCHWEIZERISCHE GLETSCHERPILOTEN VEREINIGUNG

Procès Verbal de l'assemblée générale ASPG/SGPV 2009.

Lieu et Date	Hotel Ador Berne Lundi 20 Avril 2009.
Membres du comité présents	Hans Fuchs, président, Hergiswil Andreas Furrer, Vice président, Naters Benno Lüthi, Délégué, Forch
Membres du comité excusés	Cédric Pasche, St-Cergue Heinz Wyss, Häggingen Christian Zenklusen, Aproz
Membres présents	Jules Lauber, Marco Riva, Leo Caminada, Andi Furrer, Fredy Thürig, Bruno Meier, Guido Benz, Isabelle Pecoraio, Teddy Stauffer, Jean-François Desmeules
Membres excusés	Sven Girsperger, Stefan Friedli, Roland Lüscher, Max Degen, Bruno Bagnoud, Gaston Monod, Patrick Rassmussen, Johannes Frei, Hugo Zehner, Aline Robard, Peter Wild, Heidi und Heinz Leuenberger, Fritz Rayer, Urs Schldknecht, Markus Walz, Hanspeter Bellwald

Ordre du jour

1. Bienvenue
2. Election des scrutateurs
3. Lecture du procès verbal AG 2008
4. Rétrospective annuelle du comité
5. Admissions / Démissions
6. Bilan/ Rapport des réviseurs aux comptes / Décharge du comité
7. Budget 2009
8. Cotisations
9. Elections
10. Propositions
11. Divers

Point 1 de l'ordre du jour – Salutations

Le président Hans Fuchs ouvre la séance à 18h15 et souhaite la cordiale bienvenue aux membres présents.

Point 2 de l'ordre du jour – Elections des scrutateurs

Andreas Furrer est élu comme scrutateur.

Point 3 de l'ordre du jour - Procès Verbal de l'Assemblée générale 2008

Le procès verbal, qui a été envoyé à tous les membres en été 2008, ne sera pas lu, mais résumé brièvement par Jules Lauber. Il confirme l'authenticité du procès verbal et celui-ci est accepté à l'unanimité.

Point 4 de l'ordre du jour – Rétrospective annuelle

Maintien des PAM

En complément du bulletin de février 2009, Hans Fuchs s'exprime sur les précisions suivantes : L'ASPG s'est prononcée par écrit, l'automne 2008 sur les PAM de la région Zermatt. L'ASPG ayant à nouveau, prononcé son soutien à la proposition d'Air-Zermatt, qui propose, comme compensation à l'ouverture d'une nouvelle place hélico limitée à une exploitation de trois mois, des restrictions temporelles concernant l'activité hélicoptères sur les places du Mont-Rose, Alphubel et Aeschorn pendant la saison estivale. Les voilures fixes ne sont elles, pas concernées par cette proposition.

L'OFAC a visiblement établi une nouvelle version du procès verbal de coordination, et n'en a fait part ni à l'AéCS, ni à l'ASPG. Cette indécatesse de la part de l'OFAC n'étant malheureusement pas la première, la colère se fait d'autant plus grande lorsqu'on constate que nos propositions prononcées en Septembre se trouvent modifiées voir falsifiées dans ce fameux procès verbal, qui, en ce qui concerne les voilures fixes, reflète finalement l'inverse des faits exprimés lors de notre prise de position. Nous avons exprimé notre dépit par écrit, motivé également par d'autres irrégularités de ce processus PSIA à Zermatt. La réponse de l'OFAC à notre missive ne peut être décrite que comme vague, à côté du sujet et superficielle tout au plus.

Andreas Furrer qui a participé à ces séances à Viège, complète cette info dans le sens qu'il constate que, pour le cas de Zermatt, une attitude ouverte et constructive dans une telle procédure se révèle inutile et même contre productive. Le dicton : « qui donne son petit doigt perd sa main entière » s'avère hélas vrai. Hans Fuchs complète : La réouverture de la PAM Trift est quadruplement compensée par les propositions d'Air-Zermatt. Cependant la fermeture supplémentaire par l'OFAC de la PAM Unterrothorn, compense le tout par un facteur 4. La place de Trift s'est donc vue acquise par 800% de compensations, et plus concrètement : Pendant la saison estivale, à la place de 5 PAM dans la région Zermatt, plus qu'une devrait être à disposition.

EASA mountain rating

En complément du bulletin de Février 2009, les commentaires de Hans Fuchs :

L'échec total de fournir à l'EASA une proposition unanime et unique de la part des Associations Européennes des pilotes de montagne est à mettre sur le compte de l'attitude rigide de l'AFPM, en rapport aux prérequis des instructeurs.

La proposition EASA suggère comme prérequis, pour un instructeur d'atterrissage en montagne, une licence CRI ou FI. L'AFPM s'acharne à exiger que seul des FI soient admis ce qui aurait pour conséquence directe que 75% des instructeurs montagne Suisses seraient immédiatement cloués au sol avec influence certaine dans notre formation nationale. L'argumentation de la qualité insuffisante de nos instructeurs et de l'incompatibilité de notre système est plutôt prétentieuse, si l'on constate que ces dernières années en France, au moins un accident par an avec au moins deux décès ont eu lieu. Dans les trois dernières années, c'est une tragédie de 3 accidents mortels (6 morts) avec des instructeurs lors de vols d'instructions. Si nous devons trouver une erreur de procédure au niveau de l'instruction, ce serait plutôt de l'autre côté de la frontière Suisse.

Hans Fuchs souligne encore que le comité renonce, pour l'instant, à publier les commentaires à la proposition EASA sur la page internet. Les intéressés peuvent néanmoins les obtenir sur demande auprès de Hans même.

Pour toute la restructuration FCL de l'EASA, ce ne sont pas moins de 16000 commentaires enregistrés. Il est difficile à croire que le délai (Automne 09) imparti à la rédaction du CRD (Comment Response Document) soit respecté.

Rencontre Internationale des pilotes de montagne à Rarogne

C'est sous l'égide de Andreas Furrer et de Jules Lauber que le comité d'organisation de cette rencontre travaille désormais d'arrache pied. Il semble que (presque) tout soit en bonne voie, mis à part l'OFAC qui nous refuse l'utilisation de l'aérodrome de Münster un jour avant son ouverture régulière. Une demande de recours est actuellement en consultation auprès du directeur OFAC ad interim, Mr Matthias Suhr. Les inscriptions nous sont parvenues dans les proportions attendues. A l'heure de l'assemblée générale c'était 41 avions et environ une centaine de personnes inscrites. La participations des Helvètes laisserait elle, par contre, à désirer.

Point 5 de l'ordre du jour – Admissions/Démissions

L'année 2008 a été le théâtre d'une fluctuation de membres importante. Les 12 nouveaux membres par ordre d'admission sont :

Blaise Hertier, Peter Arbenz, Martial Mathieu, Jean-Francois Desmeules, Pascal Balet, Jean-Christoph Zufferey, Robert Aregger, Markus Walz, Marcel Jungo, Pascal Vuichard, Marco Riva, Isabelle Pecoraio.

Cordiale bienvenue à l'ASPG !

Le président aurait une anecdote personnelle à faire envers presque tous les nouveaux membres. Il est particulièrement à relever dans le procès verbal que notre nouvelle membre : Mme Isabelle Pecoraio est destinée à remplacer, auprès de l'OFAC, la fonction occupée encore par Aldo Stancheris, qui prendra lui sa retraite en 2010. Nous formulons nos espoirs qu'elle puisse pleinement représenter nos intérêts auprès des autorités.

Membres actifs	130
Membres passifs	15
Membres d'honneur	3
Total membres effectifs	145

L'effectif des membres reste donc inchangé en rapport à l'année 2008

L'âge moyen des membres ASPG/SGPV se monte à 58.5 ans (à l'AFPM 58.9)

Point 6 de l'ordre du jour – Budget/Rapport des réviseurs aux comptes/Décharge du comité

Andréas Furrer présente et décrit le bilan (En annexe au procès verbal). Il apparaît au bilan la somme de 21'469.50 en dépenses pour la rencontre internationale de Rarogne.

Hans Fuchs souligne notamment que les coûts de cet événement ne sont pas assumés que par les moyens de l'ASPG. Grâce en particulier aux sponsors publiés dans le bulletin de fête, ce sont environ 8000.- net qui alimentent la caisse. La finance d'inscription par participant se monte elle à 150.- par personne.

Le réviseur aux comptes Jules Lauber a inspecté la tenue des comptes et trouvés pour justes. Il propose à l'assemblée l'acceptation de ceux-ci et la décharge du comité.

Le bilan est accepté et le comité déchargé à l'unanimité par l'assemblée.

Point 7 de l'ordre du jour - Budget 2009

Andreas Furrer présente le budget 2009 (voir annexe). La parole n'est pas demandée et l'assemblée approuve le budget sans opposition.

Point 8 de l'ordre du jour – Cotisations 2010

Sur demande du comité, l'assemblée générale décide à l'unanimité de garder les cotisations inchangées :

Membre actif Fr.100.-

Membre passif Fr. 25.-

Les membres d'honneur ne sont pas sujet aux cotisations.

Point 9 de l'ordre du jour – Elections

Le membre du comité Christian Zenklusen a présenté sa démission. Les membres restants proposent de ne pas remplacer son absence momentanément. La parole n'est pas demandée à ce sujet. Le comité remercie Christian pour son engagement.

Point 10 de l'ordre du jour – Propositions

Aucune proposition n'a été reçue.

Point 11 de l'ordre du jour - Divers

L'assemblée générale a sans doute été très informative au vu de l'absence de questions, la parole n'est également pas demandée.

Hans Fuchs remercie chacun des membres présents de leur soutien. Il clos l'assemblée par ces mots : « Prenez soin de vous et de de nos glaciers ! »

Représentant de la rédaction du procès verbal : Hans Fuchs

Traduction française : Cédric Pasche